

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le mardi 3 septembre 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
 Claude Lacroix
 Lucie Laperle
 Sophie Perreault
 Stéphane Hamel

Absent : Mario Lemire

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

125-09-13

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout de l'article 7.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Adoption de procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 5 août 2013

126-09-13

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 soit et est adopté, tel que mentionné, avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport des permis et certificats du mois d'août 2013

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois août 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Adhésion au programme « Changez d'air » pour l'année 2013

127-09-13

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du *Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) pour mettre sur pied et gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec (à l'exclusion du territoire de l'Île de Montréal) ;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles, 500\$ pour les fournaies et 100\$ pour le système d'évent ;

127-09-13

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase était ouverte à toute la population du Québec et se termine après le versement de 2500 remises ou le 31 décembre 2012, selon la première éventualité ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise pour la deuxième phase qui débute le 1^e janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, ce qui porte la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise), pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) pour chaque vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire ;

*ET QU'*un budget soit accordé jusqu'à concurrence de dix (10) poêles remplacés éligibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Adjudication d'un contrat à P.E. Pageau Inc., pour un montant de 691 432.50\$ plus taxes, pour des travaux de renforcement de la sécurité du chemin de Dublin

128-09-13

CONSIDÉRANT QUE le PTI et le budget 2013 prévoient des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2013 de plus 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications prescrites par la *Loi sur les Contrats des organismes publics* ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l'essence et contributions du Québec (TECQ) ;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie des quatre (4) kilomètres du chemin Dublin entre la limite municipale ouest et la vélo-piste Jacques-Cartier doit faire l'objet d'amélioration de la sécurité et de renforcement de la chaussée ;

128-09-13

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public AO13-240 publié sur le système électronique d'appel d'offres lancé par le directeur des Travaux publics pour les travaux de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

CONSIDÉRANT la résolution 89-06-2013 mandatant la firme Genivar pour les travaux de préparation de plans et devis dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à sept (7) demandes de documentation, six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions suivantes :

	<u>Soumission</u>
P.E. Pageau Inc.	691 432.50\$, taxes en sus
Pavage UCP Inc.	740 652.50\$, taxes en sus
Construction et Pavage Portneuf	741 100.11\$, taxes en sus
Les Entreprises PEB Ltée	799 775.00\$, taxes en sus
Inter-Cité Construction	883 099.13\$, taxes en sus
Pavage Roland Fortier	898 246.50\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit P.E. Pageau Inc. au montant de 691 432.50\$, taxes en sus, pour les travaux de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans les crédits appropriés du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.1 Ajout aux travaux de réfection du chemin de Dublin, AO13-240

Ajout
129-09-13

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé au plus bas soumissionnaire P.E. Pageau Inc. selon la résolution précédente 128-09-13 pour les travaux de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin au montant de 691 432.50\$, plus TVQ 68 970.39\$, totalisant 760 402.89\$, laisse un solde au budget de 139 291\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde le mandat à l'ingénieur monsieur Robert Marquis de préparer une estimation des travaux n'excédant pas le solde de 139 591\$ TVQ incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adjudication d'un contrat à BML Inc., au montant de 190 204.90\$ plus taxes, pour le resurfaçage de la rue Rochon

130-09-13

CONSIDÉRANT QUE le PTI et le budget 2013 prévoient des travaux de réfection sur une partie de la rue Rochon ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

130-09-13

CONSIDÉRANT QUE les vérifications prescrites par la *Loi sur les Contrats des organismes publics* ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l'essence et contributions du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AO13-215 sur SEAO demandant des soumissions pour les travaux de réfection de la voirie de la rue Rochon incluant certains travaux connexes de drainage, de bordures et de trottoirs d'une partie d'environ six cent (600) mètres linéaires ;

CONSIDÉRANT QUE suite à sept (7) demandes de documentation, sept (7) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

	<u>Soumission</u>
Construction BML, Division de Sintra inc.	218 688.09\$, taxes incluses
P.E. Pageau Inc	229 961.50\$, taxes incluses
Pavage Portneuf	234 438.14\$, taxes incluses
Pavage Nordic inc.	245 184.24\$, taxes incluses
InterCité Construction, ltée	246 002.17\$, taxes incluses
Les Entreprises PEB	277 277.97\$, taxes incluses
Transport CDG inc.	302 795.94\$, taxes incluses

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction BML, Division de Sintra inc., au montant de 190 204.90\$, **taxes en sus**, pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Rochon ;

QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans les crédits appropriés du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adjudication d'un contrat à Maxi Paysage Inc., pour un montant de 128 041.79\$ plus taxes, pour des travaux de réfection du ponceau de la rue de Cork

131-09-13

CONSIDÉRANT QUE, le 31 mai 2013, des pluies diluviennes et le débordement du ruisseau Leddy Brook ont provoqué une rupture complète du ponceau de la rue de Cork ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications prescrites par la *Loi sur les Contrats des organismes publics* ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, décret no 1271-2011 du Québec ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AO13-260 publié sur SEAO demandant des soumissions pour les travaux de réfection de ponceau sur la rue de Cork ;

131-09-13

CONSIDÉRANT QUE suite à neuf (9) demandes de documentation, neuf (9) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

	<u>Soumission</u>
Maxi Paysage Inc.	128 041.79\$, taxes en sus
Excavation Marcel Frechette Inc.	128 439.00\$, taxes en sus
Méto Excavation Inc.	134 082.00\$, taxes en sus
Les Entreprises PEB Ltée	144 975.00\$, taxes en sus
Transport Martel Inc.	147 137.54\$, taxes en sus
Pavage Portneuf	147 143.03\$, taxes en sus
Les Entreprises Gévilco Inc.	171 647.00\$, taxes en sus
PAX Excavation	193 975.00\$, taxes en sus
Excavation Lafontaine	232 593.65\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Maxi Paysage Inc., au montant de 128 041.79\$, **taxes en sus**, pour les travaux de réfection de ponceau sur la rue de Cork ;

QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Ouverture d'une rue entre la rue Saint-Patrick et la rue Garceau et détermination de l'odonyme « rue Saint-Martin »

132-09-13

*CONSIDÉRANT QU'*une voie de contournement a été mise en place en septembre 2012 entre la rue Saint-Patrick et la rue Garceau afin d'améliorer la fluidité de la circulation routière sur le chemin de Gosford et le boulevard Jacques-Cartier (Route 369) ;

CONSIDÉRANT QUE cette voie de contournement a permis à la Municipalité d'atteindre tous les objectifs visés par cette mesure ;

CONSIDÉRANT QUE, même en prenant en compte les travaux d'élargissement prévus de la route de la Bravoure et du boulevard Jacques-Cartier, il est devenu difficile d'entrevoir l'abandon de cette voie de contournement puisqu'elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge prioritaire de rendre cette voie permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'établissement de la liste électorale* permanente a pour conséquence de valider les voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général quant à la disponibilité des crédits pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie officialise la désignation d'odonymes ;

132-09-13

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle rue sous l'odonyme « rue Saint-Martin » ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

ET QUE la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Municipalisation conditionnelle de la rue des Hirondelles, phase IV

133-09-13

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc. a déposé le 28 juin 2012 un plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase IV, bouclage vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT la résolution 135-08-2012 acceptant, en principe, tel que déposé, l'ouverture du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase IV, zone H-15 sur le lot 5 087 084 incluant 22 terrains et ce, conditionnellement à ce que les requérants respectent et se conforment aux conditions édictées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation conditionnelle à ce que tous les travaux et documents nécessaires à la municipalisation seront déposés en vertu de l'article 19 du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)*, avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

EN CONSEQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de la rue des Hirondelles, Phase IV, sur le lot 5 087 084, incluant 22 terrains, dès que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés et avant la signature de l'acquisition devant notaire ;

QUE la signature de la municipalisation doit être effectuée avant l'émission de permis de construction ;

QUE Me Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de municipalisation pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

Le conseiller responsable, M. Claude Lacroix reporte que le projet d'aménagement du parc municipal sur la rue Oak est en cours et serait terminé sous peu.

6) Période de questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique et Incendies**7.1 Nomination de monsieur Nicolas Proulx à titre de directeur adjoint des Incendies**

134-09-13

CONSIDÉRANT la résolution 28-02-2012 nommant M. Steve Sauvageau à titre de Directeur-adjoint des Incendies de Shannon ;

CONSIDÉRANT le retrait du poste de Directeur adjoint du Service des Incendies de M. Steve Sauvageau, confirmé le 30 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées, en juillet 2012, par le Directeur des Incendies, Monsieur Alain Castonguay, et le Directeur général de la Municipalité de Shannon, Monsieur Hugo Lépine, auprès des candidats intéressés ;

CONSIDÉRANT le statut bénévole des pompiers du Service des Incendies ;

CONSIDÉRANT les compétences particulières de M. Nicolas Proulx, nommé par la résolution 32-02-2012 à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies ;

CONSIDÉRANT la résolution 141-08-2012 du conseil nommant M. Nicolas Proulx directeur adjoint des Incendies par intérim ;

CONSIDÉRANT la démission de M. Steve Sauvageau le 23 août 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Nicolas Proulx au titre de Directeur-adjoint des Incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Nomination de monsieur Yannick Gauthier à titre de lieutenant au Service des Incendies

135-09-13

CONSIDÉRANT la résolution de ce jour nommant M. Nicolas Proulx à titre de Directeur-adjoint des Incendies ;

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Proulx portait le titre de Lieutenant avant cette nomination ;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un membre actuel du Service des Incendies au titre de Lieutenant ;

CONSIDÉRANT le statut bénévole des pompiers du Service des Incendies ;

CONSIDÉRANT QUE M. Yannick Gauthier a été nommé lieutenant par intérim dans la résolution 142-08-2012 ;

135-09-13

CONSIDÉRANT les évaluations et recommandations du Directeur des Incendies, Monsieur Alain Castonguay, et du Directeur général de la Municipalité, Monsieur Hugo Lépine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Yannick Gauthier au titre de Lieutenant du Service des Incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Ajout - Motion de félicitations - Monsieur Jean Bernier

MOTION
DE FÉLICITATIONS

De la part des membres du Conseil et du Maire, monsieur Clive Kiley, présente une *Motion de félicitations* en reconnaissance des dons de sang auprès de Hema Québec par notre pompier bénévole monsieur Jean Bernier qui a célébré son 1000^e don de sang aujourd'hui le 3 septembre 2013.

8) Environnement et Hygiène du milieu

8.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.2 Aqueduc et égout

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire

Le Maire, monsieur Clive Kiley, remercie le public pour avoir répondu en grand nombre au sondage de la *Politique municipale de la Famille et des Aînés* et remercie plus particulièrement Mme Diane Brulé et du comité CCFA pour leur travail dans ce projet d'envergure.

La conseillère responsable, Mme Lucie Laperle, explique l'historique de ce dossier et remercie le comité CCFA pour leur dévouement durant ces deux dernières années.

9.1 *Politique municipale de la Famille et des aînés*

136-09-13

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre la Ministère de la Famille et le Ministère Responsable des Aînés (PFM-MADA) 19 mars 2012 relatif à l'octroi d'une subvention de 24 000\$ ainsi qu'une aide technique afin que la Municipalité se dote d'une politique familiale municipale et la réalisation de la démarche MADA par l'élaboration d'un plan d'action ;

CONSIDÉRANT la résolution 188-10-2010 autorisant ce projet de PFM-MADA ainsi que la résolution 144-08-2012 d'embauche d'un chargé de projet à la *Politique Familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)* ;

136-09-13

CONSIDÉRANT le Règlement décrétant la création d'un Comité Consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA) pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PFM-MADA (401) adopté le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité a complété et déposé devant Conseil le projet de la Politique municipale de la Famille et des aînés, étape 14 des procédures au protocole d'entente, pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge ce projet de Politique fidèle à leur demande de projets ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné et tous les autres conseillers ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la *Politique municipale de la Famille et des aînés 2013* ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage, conformément à l'article 5 du protocole d'entente, à émettre un communiqué pour informer la population desservie du bénéfice reçu d'un soutien financier et technique de ces deux ministères et de l'élaboration de son plan d'action en faveur des familles et des aînés ;

ET QUE la Municipalité de Shannon mandate le service des Finances et du Greffe de compléter les modalités pour fins de paiement final autorisé par le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère responsable, Mme Lucie Laperle, résume aussi que durant le mois d'août, il y a eu 29 nouvelles inscriptions pour un total de 1852 membres à la bibliothèque, 22 heures d'usage sur un seul poste d'Internet et 77 heures de bénévolat.

10) MRC de la Jacques-Cartier

Le Maire, monsieur Clive Kiley, résume la séance du CLD, les travaux au parc municipal de la rue Oak, les travaux prévus sur le chemin de Dublin et de Gosford ainsi les prévisions de parcs municipaux futurs.

11) Correspondance

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois d'août 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

137-09-13

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
5e Groupe de Soutien du Secteur	honoraires professionnels - fermeture du pont	404.79 \$
Acier Leroux	fournitures - poste de pompage	274.56 \$
Adrenaline Sports	Moteur - bateau - incendies	11 172.90 \$
Agence du Revenu du Canada	DAS - août	18 961.78 \$
Alain Castonguay	fournitures - incendies	410.03 \$
Alia Conseil	formation - administration	753.83 \$
AquaTech	honoraires professionnels - aqueduc - août - septembre	2 596.86 \$
Archambault	livres - biblio	70.18 \$
Aréo-Feu	équipement pour le bateau et fournitures	4 909.60 \$
Armtec	tuyaux - voirie	212.52 \$
Attaches Trans-Québec Inc.	pièces - pancartes de signalisation	305.56 \$

Bédard Serrurier Ste-Foy	cadenas pour les bâtisses puits et réservoir	206.62 \$
Bell Canada	frais mensuel	2 960.64 \$
Bell Mobilité	cellulaires	435.75 \$
BGL Brokerage Ltd.	douanes sur équipement pour le parc	66.02 \$
Boivin & Gauvin Inc.	achat de deux bunkers et fournitures	3 604.92 \$
Cam-Trac Bernières	location - excavatrice	1 839.60 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour édifices, voirie et poste 25	1 409.81 \$
Capitale en Fête	chapiteau etc. pour Summerfest (Iron Fest)	947.40 \$
Carbu-Diam Québec Inc.	affutage - lame de Zambonie	30.47 \$
Carrières Québec	voirie	4 031.38 \$
Carrefour action municipale et famille	honoraires professionnels - comité CCFA - premier versement	333.43 \$
Centre de la Famille	facture de Summerfest - maquillage pour enfants	84.00 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations - camions	1 446.83 \$
Centre Routier St-Marc Inc.	vérification - camion	463.22 \$
Clive Kiley	étui pour cellulaire/km/etc	84.86 \$
Clôture Berco	clôture - parc sur Oak	10 060.32 \$
CMP Mayer Inc. (L'Arsenal)	boyaux Megaflow - nouveau camion incendies	7 726.32 \$
Concepts Gingras	location de toilettes pour les parcs	908.30 \$
Co-Op Ste-Catherine	fournitures, pièces - voirie	161.90 \$
Copies Express	formulaires - reçus de taxes	511.46 \$
CRSBP Saguenay-Lac-Saint-Jean	Club de Lecture d'été 2013	36.25 \$
CSL-Loma Inc.	fournitures - voirie	600.19 \$
CTM Centre de Téléphonie Mobile	réparations - incendies	63.24 \$
Cummins Est du Canada	génératrice - poste 25	17 995.02 \$
Cyr Ouellet	kilométrage - incendies	27.90 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels - août	2 100.00 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l.	honoraires professionnels	6 151.16 \$
DPOC	achat de timbre pour la timbreuse	2 500.00 \$
E.B.Q.M.	photocopieur	157.75 \$
École nationale des pompiers de Québec	examens - pompiers	282.00 \$
Elaine Neville	achat de fournitures chez Club Price et kilométrage	119.36 \$
Entreprises Hugo Girard Inc.	balance dû - contrat - Hommes Forts - Summerfest	7 128.45 \$
Éthier Avocats Inc.	honoraires professionnels - mandat - tps/tvq	3 490.53 \$
Fardières Québec Inc.	équipement - voirie	183.92 \$
Fernand Dufresne Inc.	essence - sécurité/incendies/voirie et parcs	1 229.25 \$
Ferti-sol Plus	honoraires professionnels - herbicide	1 379.70 \$
Festival des Pompiers Rivière-à-Pierre	honoraires professionnels	275.00 \$
Fleuriste Flora-Gi Enr.	honoraires professionnels - cadeau	121.87 \$
Fonds d'information sur le territoire	avis de mutations	160.00 \$
Genivar	honoraires professionnel - réfection chemin Dublin et Cork	19 890.68 \$
Go-Élan	bordure - parc - Oak	4 195.44 \$
Groupe Sports Inter Plus	équipement - parc	206.37 \$
H/G Électrique Inc.	poteau pour terrain de balle pour poser nouveau filet	3 994.97 \$
Home Depot	pièces pour nouveau bâtiment - poste 25	239.14 \$
Hydro Québec	éclairage, etc.	10 777.21 \$
Idéation	honoraires professionnels - CCFA	4 524.27 \$
InterCité Construction Ltée.	paiement no. 17 (Lot 3C) - entretien des plantes MTQ	11 287.50 \$
Jean-François Denis	fournitures - incendies	42.75 \$
Journal de Val-Bélair	annonce - Halloween	477.15 \$
Latulippe Inc.	bottes de sécurité - voirie	185.64 \$
Laurentide Re/Sources Inc.	collecte - huiles, etc.	290.83 \$
Le Soleil	appels d'offres - chemin de Dublin	948.37 \$
Librairie La liberté	livres - biblio	134.15 \$
L'outilleur Express Inc.	achat de scie - voirie et parcs	921.60 \$
Maison Anglaise	livres - biblio	207.76 \$
Marie-Josée Monderie	kilométrage et repas pour rotation des livres	57.18 \$
Matériaux Ouellet	poste 25 - nouvelle bâtisse	1 736.86 \$
Maxxam Analytique Inc.	honoraires professionnels - testes d'eau	712.85 \$
Merrill Allard	essence	6 116.40 \$
Metro Excavation	voirie	1 996.02 \$
Michel Filion Relieur	réparations - livres - biblio	168.26 \$
MRC La Jacques-Cartier	projet intégration cadets	1 379.00 \$
National Geographic Kids	abonnement	34.85 \$
Net Plus	honoraires professionnels - contrat bureau municipal - deux	5 647.44 \$
Orizon Mobile	système de communication	632.48 \$
P. Aubut Inc.	honoraires professionnels - serrurerie	189.14 \$
Pagenet	pagettes	5.86 \$
Patates Plus	incendies	48.25 \$
Pavco Inc.	travaux - rue O'Shea, etc.	1 717.55 \$
Pièces d'auto Guill Val Bélair	pièces - incendies	78.13 \$
Pierre Bédard	entretien camion	33.00 \$
Pierre Vachon	honoraires professionnels - nouveau bâtiment - poste 25	550.00 \$
Produits Cedra (1999) Inc	fibre pour le parc sur Oak	9 854.51 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour le train et jeux d'eau - sacs de chiens - parc	2 188.43 \$

Promotions Murray	fournitures - Summerfest et voitures anciennes	838.17 \$
Publicité PRT	plaquettes "bébé"	98.88 \$
Quincaillerie Durand	pièces - voirie	258.07 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	travaux - parc sur Oak et rue à côté de la mairie	1 855.92 \$
Réal Huot Inc.	pièces pour les travaux de voirie	278.64 \$
Renée B. Turcotte	cellulaire - sécurité	17.25 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	fournitures - biblio	152.00 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat autobus - août	58 029.17 \$
Revenu Québec	Charges sociales provinciale	3 662.87 \$
Revenu Québec	DAS - périodes 32, 33, 34 et 35	33 236.37 \$
Robitaille Équipement Inc.	pièces - voirie	260.65 \$
Richer Boulet	gazon - voirie	1 373.68 \$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - nouveau bâtiment - poste 25	704.00 \$
Signalisation Lévis	fournitures - voirie	1 254.15 \$
Soudure Expert Gaudreau Inc.	honoraires professionnels - glissade - réparations	4 012.41 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	1 028.49 \$
Sports Inter Plus	fourniture - baseball	723.73 \$
Stephan Hamel	prix - voitures anciennes	260.03 \$
Turmo Estimations Inc.	camion incendie	507.65 \$
United Rentals	location d'équipement - Ironfest	392.41 \$
Visa - Atelier Électronique	écran pour la grande salle - Shannon Hall	332.31 \$
Visa - Bétonel	plancher du chalet	510.90 \$
Visa - Boucherie Rolaine	incendies - club Social	237.85 \$
Visa - Shutterstock.com	Vanessa - Summerfest	103.94 \$
Visa - Eko	Pierre - essence	50.71 \$
Visa - Canadian Tire	outils, équipement - incendies	496.35 \$
Visa - IGA	Club Social - incendies	308.08 \$
Visa - Marius Garon	pièces - incendies	36.14 \$
Visa - Metro	nourriture - chiens	33.33 \$
Voltec	honoraires professionnels - éclairage public - juillet	1 283.41 \$
Wolseley	pièces - aqueduc	2 374.02 \$
	Total	327 569.07 \$

137-09-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

13.1 Autorisation d'embauche de madame Diane Brulé comme greffière pour le remplacement d'une employée pour la durée d'un congé de maladie au Service des Finances et du Greffe

138-09-13

CONSIDÉRANT l'importance du volume de travail au Service des Finances et du Greffe exposé par le Directeur général, particulièrement pour la gestion des comptes-clients ;

CONSIDÉRANT QUE la Préposée au greffe actuelle est en congé de maladie jusqu'au 15 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet à la politique familiale, Mme Diane Brûlé, aura complété son mandat lorsque que le Conseil aura adopté la nouvelle politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Brûlé est disponible et possède les compétences professionnelles nécessaires pour accomplir les tâches de Préposée au greffe ;

CONSIDÉRANT QUE son évaluation est excellente ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des ressources humaines* et la politique salariale de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme Diane Brûlé comme Préposée au greffe en remplacement de la préposée actuelle jusqu'au 15 octobre 2013.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

13.2 Autorisation de prolongement de l'emploi de madame June Chamberland à des fins d'affectation à des fonctions de greffière électorale au Service des Finances et du Greffe

139-09-313

CONSIDÉRANT l'importance du volume de travail au Service des Finances et du Greffe exposé par le Directeur général, particulièrement pour la gestion des comptes-clients ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du chapitre 13 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec* ;

CONSIDÉRANT les articles 68 et 84 de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE Mme June Chamberland a effectué l'ensemble des remplacements d'été au Service des Finances et qu'elle est qualifiée pour effectuer les tâches demandées et disposée à poursuivre son emploi avec la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des ressources humaines* et la politique salariale de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme June Chamberland comme Greffière électorale adjointe pour le scrutin du 3 novembre 2013 et Préposée aux comptes-clients jusqu'au 30 avril 2014.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

13.3 Nomination de madame Germaine Pelletier à titre de secrétaire et trésorière d'élection pour le scrutin du 3 novembre 2013

140-09-13

CONSIDÉRANT le chapitre 13 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'article 374 de cette loi stipulant que le directeur des Finances d'une municipalité peut être trésorier d'élection ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme Germaine Pelletier comme trésorière d'élection pour le scrutin du 3 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe

14.1 Détermination du tarif de rémunération du personnel électoral pour le scrutin du 3 novembre 2013

141-09-13

CONSIDÉRANT les résolutions 180-10-2003 et 159-09-2008 concernant la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des faits des membres du personnel électoral* du 1^e août 2013, chapitre E-3.3, r.14 ;

141-09-13

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de rémunération sont par titre, par classification et par normes conformément aux échelles de la fonction publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe la rémunération du personnel électoral/référendum comme suit :

Président d'élection	échelle max + prime 5%	40.28\$ l'heure 2.01\$ l'heure jour d'élection
Secrétaire d'élection	échelle max	29.30\$ l'heure
Adjoint au président	échelle 10	24.88\$ l'heure
Réviseur	échelle 3	18.88\$ l'heure
Sec. comm. Révision	échelle 2	18.21\$ l'heure
Agent réviseur	échelle 1	17.59\$ l'heure
Primo	échelle 2	18.21\$ l'heure
Scrutateur	échelle 1	17.59\$ l'heure
Sec. Bureau de vote	90%	15.83\$ l'heure
Table vérification/identification	90%	14.25\$ l'heure
Substitut	à la maison	60\$ par jour (ou poste de travail)
Trésorière et adjointe	à l'égard de tous candidats et rapports financiers	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Affectation et allocation de crédits supplémentaires au budget 2013 de 20 000\$ pour le projet « Aménagement d'un parc sur la rue Oak » inclus dans le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 à même le Fonds des parcs

142-09-13

CONSIDÉRANT QUE le PTI et le budget 2013 prévoient le projet d'aménagement d'un parc municipal sur la rue Oak pour la somme de 45 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une affectation de crédits de 65 000\$ et qu'il est réalisé en régie interne ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de crédits non utilisés à ce jour dans le Fonds des parcs ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon affecte et alloue des crédits supplémentaires de 20 000\$ au projet « Aménagement du parc sur la rue Oak » ;

ET QUE de tels crédits soient prélevés à même le Fonds des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclarations des conseillers

15.1 Prise de position de la Municipalité dans le dossier du démantèlement du poste de transformation Val-Rose et de l'aménagement du nouveau poste Duchesnay

143-09-13

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec prévoit construire le poste de transformation Duchesnay à 315-25 kV et une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec prévoit en 2016, de démanteler le poste de transformation Val-Rose à Shannon et la ligne de transport d'énergie qui y est associée ;

143-09-13

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec a réalisé des consultations publiques sur ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient une séance d'information sur le projet le 4 septembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon ne s'objecte pas au projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et est favorable à ce qu'Hydro-Québec démantèle le poste de transformation Val-Rose et la ligne de transport d'énergie qui y est associée, aux conditions suivantes :

- que les terrains visés soient décontaminés ;
- que toutes les servitudes d'Hydro-Québec soient résiliées ;
- que le démantèlement soit complété à l'intérieur de délais rapides dans le but de ne pas avoir d'impacts négatifs sur le paysage visuel ;
- que les terrains libérés par le démantèlement soient cédés à la Municipalité de Shannon ;

*ET QU'*une copie conforme de la présente résolution soit acheminée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, au président du Bureau d'audience publique sur l'environnement, monsieur Pierre Baril et au député provincial de la circonscription de La Peltrie, monsieur Éric Caire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 États financiers de Shannon Vision inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport des États financiers de Shannon Vision inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012* et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

16) Période de questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 21h25.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général